



Communiqué de presse – Paris, le 14 juin 2023

Lettre aux actionnaires de NEOLIFE

Chers actionnaires,

Dans notre communiqué de presse du 6 juin dernier, nous vous avons exposé les principales raisons de nos projets de résolutions afin de changer la gouvernance de NEOLIFE lors de la prochaine assemblée générale du 26 juin 2023.

Vous avez été informés par le BALO du 9 juin 2023 de la modification de l'ordre du jour.

Bien que les résolutions 7, 12, 13 et 14 relatives aux délégations de compétence au Directoire en vue d'augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription aient été supprimées, au vu de l'avis de convocation publié au BALO du 9 juin 2023, il ne s'agit pas d'une prise de conscience soudaine du Directoire de ne plus utiliser de financements par OCEANE.

La gouvernance actuelle craint que la majorité des 2/3 des voix nécessaire lui sera difficile à obtenir pour l'approbation de ces résolutions. Elle pourra donc continuer à utiliser les résolutions votées lors de l'assemblée générale du 31 mars 2022 et toujours valables jusqu'au 30 septembre 2023, à savoir les quatrième, neuvième et dixième résolutions.

Ainsi, si la gouvernance actuelle n'était pas révoquée et restait en place, elle aurait la faculté d'utiliser ces résolutions pour augmenter le capital au profit d'un fonds, ce qui diluerait de nouveau les actionnaires.

Dans le rapport du directoire en vue de cette assemblée générale du 26 juin 2023, vous trouvez **l'exposé des motifs que nous avons soulevés pour changer la gouvernance de NEOLIFE**.

A cette fin, nous proposons, à travers onze (11) résolutions (de A à K), de révoquer les membres du Conseil de surveillance, ainsi que Monsieur Bernard Voisin de ses fonctions de membre du Directoire et de nommer 6 nouveaux membres du Conseil de surveillance.

Si ces résolutions sont adoptées, le nouveau Conseil de surveillance élira son président.

La candidature de François Lecointe sera proposée. Il possède toute l'expérience, les capacités et la sagesse pour ce poste. Le Conseil me nommera immédiatement membre du directoire aux cotés de Marie-Claude Berland et j'en prendrai la présidence.

Je rencontrerai dès le lendemain les équipes de NEOLIFE qui ont toute notre confiance.

Nous procéderons ensuite à un audit complet de la société, puis une revue stratégique sera effectuée pour définir les axes de progrès et les moyens humains et financiers à mettre en œuvre, en proscrivant tout recours à des modes de financement fortement dilutifs et inéquitables pour les actionnaires.



Notre mission sera de développer la société en lui apportant une nouvelle dynamique, avec un nouveau Conseil de surveillance composé de personnes d'expérience agissant de façon bénévole dans l'intérêt de la société et de tous ses actionnaires, soit une saine gouvernance dans laquelle le Directoire dirige et le Conseil de surveillance surveille.

Par ailleurs, une communication complète et transparente sera enfin mise en place pour les actionnaires.

Pour rappel, l'objectif de CAPRIONA n'est pas de prendre le contrôle du capital de NEOLIFE mais d'assurer le développement harmonieux de l'entreprise en respectant les intérêts de tous les actionnaires.

Nous vous présentons ci-dessous les candidats au poste de membre du conseil de surveillance

Nous comptons sur votre confiance qui nous obligera.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' and 'L'.

Pascal Leandri
Président de CAPRIONA SAS
pascal.leandri1960@gmail.com

Présentation des candidats au Conseil de surveillance

Aucun des candidats proposés n'exerce à ce jour ni n'a exercé d'emploi ou de fonction au sein de NEOLIFE.

Pascal Leandri

Pascal Leandri (né en 1960) est dirigeant d'entreprises depuis 1986. Ingénieur de formation, il est diplômé de l'Ecole Centrale de Lyon.

Il est président de CAPRIONA SAS, qui est actionnaire de NEOLIFE depuis 2017.

CAPRIONA SAS est une holding familiale qui détient majoritairement et préside des sociétés de production et de négoce de matériaux de construction (ANZEMBERG, PREFABETON, SORECO, SIGEMAT), des sociétés d'entretien et de propreté (LSB, SCTE, ABC) et des sociétés productrices d'énergies renouvelables (ALTERELEC, ACR). Le groupe CAPRIONA a réalisé un chiffre d'affaires de 75 millions d'euros en 2022 et emploie 850 salariés.

Pascal Leandri est également depuis 2017 président de l'UNICEM Réunion, fédération patronale de producteurs de matériaux (granulats, béton prêt à l'emploi, préfabrication).

A ce jour, Pascal Leandri détient à titre personnel 400.000 actions de NEOLIFE.



François Lecoïnte

François Lecoïnte (né en 1961) est ingénieur financier. Il est diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique (ENSAE).

François Lecoïnte a débuté sa carrière en tant qu'économiste à l'OFCE. Il a intégré ensuite la Caisse des Dépôts, avant de rejoindre en 2003 le Groupe Egis. Fin 2005, il participe à la création de Meridiam, avant l'intégration de celui-ci au sein de Crédit Agricole Private Equity.

En 2006, il est nommé Secrétaire Général et second membre du directoire de Crédit Agricole Private Equity (devenu Omnes Capital). Il quitte Omnes Capital en mars 2013, pour développer Faro-Conseil, une société de conseil en management et organisation.

Il est président et directeur général de la société Faro Conseil. Il est aussi membre du Comité stratégique de la société Phonoptics. Il accompagne également plusieurs start-ups dans les premières étapes de leur développement.

A ce jour, François Lecoïnte détient 10.000 actions de NEOLIFE.



Eric Bonnevey

Eric Bonnevey (né en 1959) est directeur informatique de TSG Group depuis 2016. Ingénieur de formation, diplômé de l'Ecole Centrale de Lyon, il est spécialiste de stratégie digitale, de cybersécurité et de gestion de projet de transformation digitale.

A ce jour, Éric Bonnevey détient 180.000 actions de NEOLIFE.



Xavier Leconte

Xavier Leconte (né en 1960) est directeur général de CEPABA (Groupe Ruhl), fabricant d'armatures métalliques pour béton armé, depuis 2004. Ingénieur de formation, il est diplômé de l'Ecole Centrale de Lyon. Il est également président de l'ASEFA (Association des embranchés ferroviaires d'Avignon).

A ce jour, Xavier Leconte détient 10.000 actions de NEOLIFE.



Xavier Gillet

Xavier Gillet (né en 1967) a créé à Bordeaux en juin 2017 la société Twin-Loc, spécialisée dans la location de véhicules d'occasion. Précédemment, Xavier Gillet a dirigé une société qui gérait, en sous-traitance pour le groupe Iliad (marque FREE), les appels d'offres de téléphonie fixe à destination des collectivités publiques.

A ce jour, Xavier Gillet détient 1.200.000 actions de NEOLIFE.



Geoffroy de Vries

Geoffroy de Vries (né en 1973) est avocat au Barreau de Paris depuis 22 ans. Avocat spécialisé en droit des affaires, il conseille des entreprises, cotées ou non, et des actionnaires pour la protection de leurs intérêts stratégiques, l'organisation de leurs activités et leur croissance (partenariat, fusions-acquisitions, *financement*). Il est associé du cabinet Menlo Avocats AARPI.

A ce jour, Geoffroy de Vries détient 25.000 actions de NEOLIFE.





Communiqué de presse – Paris, le 14 juin 2023

Lettre ouverte à Patrick Marché

Monsieur Marché,

1) Vous êtes le Gérard Majax de la finance lyonnaise !

Quelle belle profession de foi que cette inédite et tardive lettre aux actionnaires du mercredi 7 juin dernier. Avec Winston Churchill en dessert !

Depuis 10 ans, vous n'avez cessé de diluer vos amis et actionnaires de la première heure, notamment Michel Masson, Serge Mathieu et Norbert Fontanel, pourtant entrepreneurs avisés de la région lyonnaise, ainsi que le fonds NEXTSTAGE AM qui vous avait fait confiance. De 5 € en 2015, le cours de NEOLIFE est passé de 0,70 € en 2017, à 0,30 € en 2020, pour un plus bas à 0,02€ en novembre 2022. Quant aux petits porteurs, vous ne leur avez jamais porté le moindre intérêt, sauf maintenant quand votre place est en jeu.

Quel talent de commercial !

Vous n'avez cessé de promettre des lendemains qui chantent aux actionnaires, petits ou gros, alors intéressés par les bons produits biosourcés de NEOLIFE mais ignorant votre gouvernance.

Vous tentez d'expliquer aux actionnaires que l'émission d'OCEANE est un moyen de « *financement rapide et flexible* » par rapport à une augmentation de capital classique, alors que vous savez parfaitement qu'elle génère une dilution massive. Il est vrai que vous ne déteniez alors que 1% du capital avant de racheter subitement des actions en avril et mai 2023.

En 2021, vous avez réussi à convaincre votre Conseil de surveillance de prêter 250.000 € à la société LTBM, devenue ALGREEN SA, également cotée sur Euronext Growth, dont vous être le président et le principal actionnaire, après en avoir pris le contrôle en juin 2022, société qui n'a aucun lien business ou juridique avec NEOLIFE.

Depuis 2019, vous réussissez à convaincre vos amis actionnaires et membres du Conseil de surveillance, déjà dilués, que vos prestations d'ingénierie financière valent un minimum de 240.000€ par an et 5% de commission sur les fonds levés, pour une PME réalisant 13 M€ de CA et cumulant 4 M€ de pertes opérationnelles sur 5 ans.

En 2022, vous avez même réussi à convaincre un commissaire aux apports que votre société NAKA SA, qui a réalisé en 2021 un CA de 300.000 € en vendant des boissons au CBD, valait 17 M€, ce qui vous a permis, via une opération d'apport en juin 2022, de prendre le contrôle d'ALGREEN avec Pierre Vannineuse, patron du fonds ABO, et d'essorer les actionnaires existants (ALGREEN SA : 6 M€ de pertes pour 7 M€ de CA en 5 ans).



C'est le même fonds qui a été le bénéficiaire des OCEANE et des 44 millions d'actions émises à 0,035€ de moyenne entre juillet et décembre 2022. Pourquoi n'avoir pas été opportuniste en achetant des titres à cette période ?

Vous avez un grand talent de vendeur, moins d'acheteur !

Mieux, le 22 novembre 2022, vous avez communiqué, via le site Internet de NEOLIFE, mon franchissement de seuil, avec CAPRIONA, de 15% du capital, de façon inopinée, alors qu'une telle communication n'est pas prévue par la loi ni la pratique, et que le franchissement de seuil de 10% d'octobre 2022 était resté confidentiel. Ce qui a eu pour effet immédiat de faire remonter le cours de bourse de 0,02€ à 0,07€ fin novembre 2022, au grand profit d'ABO puisqu'il déclarait franchir à la baisse le 7 décembre le seuil des 5% de participation.

Vous auriez pu le dire dans votre communiqué de presse du 12 juin où le graphique proposé résume tout :

1. La chute quand le prêt à ALGREEN est annoncé : octobre à décembre 2021 (de 0,40€ à 0,25€).
2. La dégringolade quand sort le BALO du 24 février 2022 pour l'AG du 31 mars 2022 qui informe de vos intentions d'OCEANE pour 4.4 M€ (0,25€ à 0,15€).
3. La descente aux enfers de juillet à novembre 2022 par le tirage de vos 44 millions d'actions (0,15€ à 0,02€) avant la curieuse information du franchissement de seuil de CAPRIONA rappelée plus haut. A ce sujet, un signalement à l'AMF a été effectué par nos soins en décembre 2022 évoquant l'étrangeté de ces mouvements effectués dans des volumes très importants.

Mais, selon vous si la capitalisation boursière de NEOLIFE est passée de 20 M€ à 2 M€ en 2 ans, c'est d'abord à cause de cet actionnaire historique qui a vendu 1 million de titres (sur 52 millions) puis d'un actionnaire malveillant qui a acheté opportunément des titres en novembre 2022.

Voilà bien une explication qui fait flop.

Vous avez fait supporter un coût de 200.000€ à NEOLIFE (100.000€ pour ABO et 100.000€ pour vous) pour ce « *financement flexible* » en OCEANE qui n'apporte à la société que 1,3 M€. Ce qui correspond à un taux d'intérêt semestriel de 15%, très onéreux et hors marché. Et sans compter la perte comptable de 3M€ d'euros pour NEOLIFE !

Vous auriez pu continuer ainsi. Seule vous a freiné la troisième résolution de l'assemblée générale du 31 mars 2022 qui plafonnait les OCEANE à un montant d'augmentation de capital de 4,4 M€, soit 44 millions d'actions.

Vous avez osé inscrire à l'ordre du jour de la prochaine AG, au vu de l'avis de réunion publié au BALO du 22 mai 2023, quatre nouvelles résolutions qui vous permettaient de continuer ce financement par OCEANE, sans vous en émouvoir. Et vous venez - par pure stratégie - de les retirer de l'ordre du jour, dans le BALO du 9 juin 2023, car vous savez que la nécessaire majorité des 2/3 vous sera difficile à obtenir.



Ce que vous omettez de dire dans votre CP pitoyable du lundi 12 juin, c'est que vous pourrez alors, si vous et vos amis n'êtes pas révoqués, continuer à utiliser des résolutions votées lors de l'assemblée générale du 31 mars 2022 (notamment la 4^{ème}), qui demeurent valables jusqu'au 30 septembre 2023, pour organiser une nouvelle augmentation de capital avec suppression du DPS, pourquoi pas au profit de votre fonds favori et spolier une fois encore des actionnaires.

Du grand art : vous prenez les actionnaires pour des idiots !

De plus, dans cette vibrante lettre aux actionnaires du 7 juin, vous indiquez avoir renforcé votre position au capital. A ce sujet, les actionnaires apprécieront votre talent pour avoir négocié hors marché un bloc de 800.000 titres à 0,042€ le 16 mai 2023 alors que l'action cotait entre 0,064€ et 0,071€ ce jour-là. Qui était le vendeur à ce prix ?

Vous êtes aussi très doué pour créer, au second semestre 2022, 44 millions d'actions puis ponctionner de 130.000€ aux mois d'avril et mai 2023 la trésorerie de la société pour en racheter 2 millions en vue de leur annulation. C'est une logique particulière.

Equité, quand tu nous tiens...

C'est curieusement la première lettre aux actionnaires où vous parlez produits, développement, croissance et non pas engagement financiers abscons via les OCEANE ou les précédentes OCABSA avec BRACKNOR.

Vous appâtez aussi le chaland en expliquant que la capitalisation boursière est faible au regard du potentiel de NEOLIFE et que vous allez réaliser, comme le prévoient vos nouvelles résolutions, une réduction de la valeur nominale et un regroupement d'actions, mesures qui ne procèdent que de la cosmétique.

**Ceci suffit à décrire la réalité de votre comportement chez NEOLIFE.
Plus personne n'est dupe, Monsieur Marché.**

2) CAPRIONA, « *vautour, opportuniste, sans vision métier, démanteleur, voleur de propriété intellectuelle* » ?

Monsieur Marché, l'illusion n'est pas ma méthode.

Je suis actionnaire de NEOLIFE depuis 2017, ai rencontré Bernard Voisin en 2018, avant que vos produits ne reçoivent en 2019 les avis techniques du CSTB nécessaires à tout développement. Cela fait donc 6 ans que je souhaite de tout cœur les progrès, la croissance et la rentabilité de NEOLIFE.

Les vautours sont en général plus rapides.



Vous savez pertinemment que je vous ai sollicité préalablement à l'assemblée générale du 31 mars 2022 afin de vous proposer une solution d'augmentation de capital garantie à 50% par CAPRIONA avec maintien du DPS par équité pour tous les actionnaires.

J'ai ensuite été le seul, avec mes 4 millions d'actions, représentant alors 8% du capital, à voter contre vos résolutions ayant abouti aux OCEANE.

Nous nous sommes rencontrés au siège de NEOLIFE, à ma demande, le 7 juin 2022 : j'ai réitéré ma proposition et vous m'avez raccompagné par ces mots : « *Monsieur Leandri, faites ce que vous avez à faire, je suis chez moi et je fais comme je veux* ». Cette position pourrait être compréhensible quand on est majoritaire dans une SARL avec ses amis, mais pas lorsqu'on dirige une société cotée en bourse et qu'on détient seulement 1% du capital.

J'ai enfin proposé en septembre 2022 une médiation avec Serge Mathieu et Norbert Fontanel pour stopper les 3 points néfastes de votre gestion financière : prêt ALGREEN, convention PM SAS et OCEANE.

Sentant sans doute le vent tourner, vous avez démissionné le 17 novembre 2022 de vos fonctions de Président du Directoire, pour y faire nommer Bernard Voisin auparavant directeur de la R&D. Puis vous êtes réapparu trois semaines plus tard, le 7 décembre 2022, en tant que membre du Conseil de surveillance en remplacement de Norbert Fontanel démissionnaire. Cette information a été publiée le 22 février au RCS de Lyon mais jamais sur votre site internet.

Transparence totale !

Le 28 avril 2023, vous avez été nommé Président du Conseil de surveillance, information relayée sur le site internet, qui omet de préciser que c'est à la suite de la révocation de Vincent BAZI. De même, il a été passé sous silence le fait que Geoffroy Jestin, DAF de l'entreprise, a démissionné de son poste de membre du directoire le 7 décembre 2022.

Comme équipe soudée qui soutient sa direction, vous avouerez que l'on a déjà vu mieux.

Sur l'absence de vision métier, produire des matériaux de construction (ne fussent-ils pas biosourcés) et les prescrire auprès des maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage du bâtiment et des travaux publics est mon quotidien depuis bientôt 35 ans. Avec des résultats nettement plus probants que les vôtres, ceci en ayant demandé aux banques les fonds nécessaires à notre développement. Nos entreprises détiennent 14 normes NF Produits, bénéficient d'ATEC du CSTB et de nombreux marquages CE.

Quant au démantèlement et au départ de tous les salariés qui aboutiraient à la fin de la société, j'ai au contraire le sentiment que les équipes opérationnelles dirigées par Marie-Claude Berland apprécieront une nouvelle gouvernance impliquée au service de l'intérêt de l'entreprise et de ses salariés. Nous avons d'ailleurs prévu de travailler ensemble ainsi qu'avec Bernard Voisin, s'il souhaite poursuivre son travail de R&D dans l'entreprise. Nous savons qu'il est l'homme de métier de NEOLIFE.

En ce qui concerne les fournisseurs, sous-traitants et partenaires, je suis certain qu'ils seront enclins à travailler avec un partenaire industriel expérimenté et solide financièrement.

Enfin, vous osez m'accuser de vouloir démanteler NEOLIFE pour récupérer l'ensemble de sa propriété intellectuelle. Parlez-donc pour vous !

Les actionnaires de NEOLIFE seraient heureux d'en savoir plus sur le brevet déposé à l'INPI le 1^{er} mars 2023, avec Messieurs Bernard Voisin et Lionel Bisteur, sous le numéro FR2301903 intitulé « *Compound comprenant du chlorure de polyvinyle et des fibres végétales et procédé de fabrication d'un tel compound* » et que vous avez apporté, pour 1 M€, à la société IRDOCA Développement SAS (anciennement MATTERFIB), que vous détenez par tiers égal avec ces deux associés.

- Ce brevet sur un WPC n'aurait-il pas dû être déposé par NEOLIFE ?
- NEOLIFE a-t-elle engagé des fonds de R&D sur ce brevet ?
- Ne devriez-vous pas davantage vous concentrer sur la gestion de NEOLIFE ?
- Envisagez-vous ensuite de faire acquérir IRDOCA Développement par NEOLIFE ?

Est-ce bien loyal tout ça ?

Au final, accuser les autres de ses propres turpitudes est un exercice culotté, mais vous l'avez tenté.

Et puisque vous aimez Winston Churchill, ce sera ma conclusion : avec vous, NEOLIFE c'est effectivement :

Blood, Sweat and Tears !

Rouge sang comme les comptes de NEOLIFE, avec la sueur de vos salariés et les larmes de vos actionnaires !



Pascal Leandri
Président de CAPRIONA SAS
pascal.leandri1960@gmail.com